

# COMMUNE D'AMPLEPUIS - BUDGET PRIMITIF 2024

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

## L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

- Un Débat d'Orientations Budgétaires préalable lors du Conseil Municipal du 06 Février 2024,
- Un Budget Primitif 2024, adopté lors du Conseil Municipal du 02 avril 2024, composé d'un budget principal et de deux budgets annexes (Centre municipal de santé – ZAC de Coucy).

## LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BP 2024

- Maintien de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- Maintien de la qualité du service public rendu
- Taux de fiscalité inchangés,

## LE BUDGET PRINCIPAL :

### BP 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 469 623,00 €	1 414 951,62 €
012	Charges de personnel	1 609 887,00 €	1 720 223,00 €
014	Atténuation de charges	4 000,00 €	4 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	600 735,00 €	885 741,00 €
66	Charges financières	118 000,00 €	112 193,00 €
67	Charges exceptionnelles	218 568,00 €	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	173 312,38 €
042	Opérations d'ordre entre section	500 188,00 €	838 509,00 €
		<b>4 551 001,00 €</b>	<b>5 153 930,00 €</b>

RECETTES		BP 2023	BP 2024
002	Excédent antérieur reporté Fonc	- €	381 000,38 €
013	Atténuation de charges	55 500,00 €	49 500,00 €
70	Produits des services	164 100,00 €	174 700,62 €
73	Impôts et taxes	2 687 213,00 €	2 720 129,00 €
74	Dotations et participations	1 183 511,00 €	1 168 917,00 €
75	Autres produits gestion courante	112 170,00 €	60 441,00 €
76 - 77	Produits financiers et exceptionnels	105 738,00 €	2 560,00 €
041- 042	Opérations d'ordre entre section	242 769,00 €	596 682,00 €
		<b>4 551 001,00 €</b>	<b>5 153 930,00 €</b>

Les taux d'imposition ne sont pas augmentés pour 2024	TAUX
Taxe sur le foncier bâti (intégration du taux départemental 11.03% au taux communal 16.66%)	<b>27.69 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti	<b>36.43 %</b>
Taxe habitation sur résidence secondaire	<b>10.43 %</b>

L'épargne brute est en hausse en 2024, malgré une hausse attendue des charges à caractère générale, mais atténuée grâce au contrôle de la masse salariale et en recette par la revalorisation des bases d'impositions :

	BP 2023	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	4 020 813 €	4 142 108 €
Recettes réelles de fonctionnement	4 308 232 €	4 557 248 €
<i>Epargne brute</i>	287 419 €	415 140 €

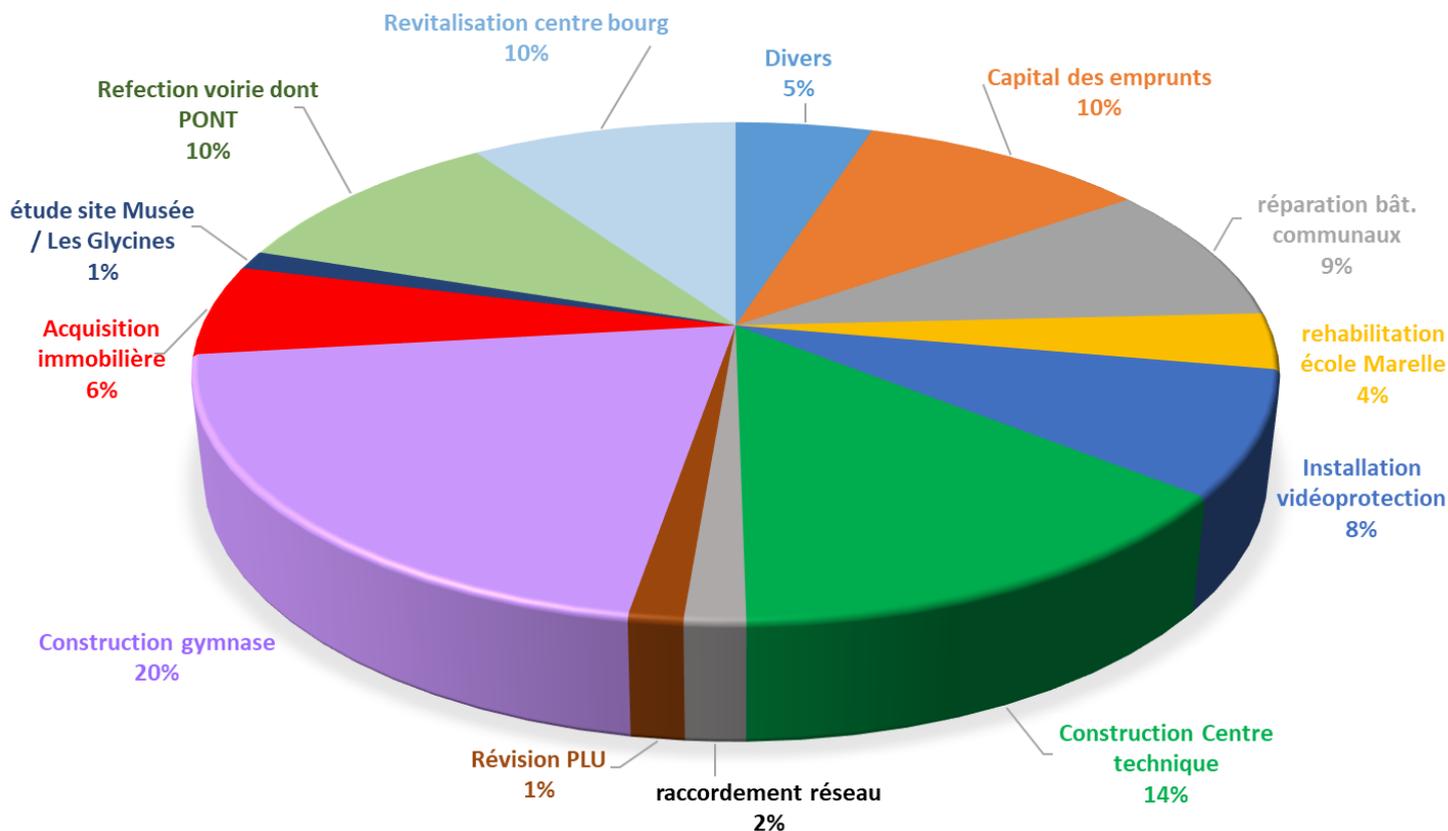
Le niveau d'investissement reste important en 2024 (fin des travaux de la construction du Gymnase et démarrage de la construction du nouveau Centre technique) :

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
Dépenses d'équipement	5 161 279 €	2 913 460 €

Les dépenses d'équipement au BP 2024 :

MONTANT	Opérations Investissement 2024	en %
349 650,00 €	Capital des emprunts	10%
12 226,05 €	quartier place de l'Industrie	0,4%
25 000,00 €	réfection toiture salle Bourbon	0,7%
305 951,85 €	réparation bât. communaux	9,0%
123 792,00 €	réhabilitation école Marelle	3,6%
272 233,72 €	Installation vidéoprotection	8,0%
25 000,00 €	CMS étude agrandissement	0,7%
470 904,00 €	Construction Centre technique	13,9%
52 067,52 €	raccordement réseau	1,5%
21 000,00 €	Aménagement clos du crêt	0,6%
25 830,40 €	Equipement voirie	0,8%
15 000,00 €	Achat véhicule	0,4%
46 669,00 €	Révision PLU	1,4%
13 000,00 €	Matériel technique	0,4%
694 729,17 €	Construction gymnase	20,5%
200 000,00 €	Acquisition immobilière	5,9%
40 670,00 €	étude site Musée / Les Glycines	1,2%
349 481,20 €	Réfection voirie dont PONT	10,3%
321 983,93 €	Revitalisation centre bourg	9,5%
28 222,16 €	divers	0,8%
<b>3 393 411,00 €</b>	<b>TOTAL DEP EQUIPEMENT 2024</b>	<b>100,0%</b>

## RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN 2024



### L'ETAT DE LA DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Au 1er janvier 2024, l'encours global de dette s'élève à 4 216 995,75 € dont :

- Taux fixe garanti 3 355 512.11 €
- Taux fixe bonifié 861 483.64 €

La gestion de dette de la Ville est exclusivement constituée de produits financiers sans risques et est donc répertoriée en A1/A2 selon le classement Gissler.

### BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE 2024 :

Le budget annexe « Centre Municipal de Santé » est voté en suréquilibre pour la section de Fonctionnement à 970 850€ en recette et 907 850 € en dépense de fonctionnement et voté en équilibre en section d'investissement à 75 020 € en, soit un budget total de 1 045 870 € en recette et 982 870 € en dépense.

### BUDGET ANNEXE ZAC DE COUCY 2024 :

Le budget annexe « ZAC de COUCY » en suréquilibre à 876 115.00 € en recettes et 545 336.00 € en dépenses en fonctionnement et équilibré à 652 240.00 € en investissement, soit un budget total de 1 528 355 € en recettes et 1 197 576.00 € en dépenses.

# C.C.A.S. D'AMPLEPUIS – BUDGET PRIMITIF 2024

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

---

## BUDGET PRINCIPAL 2024:

### Section de fonctionnement

- Dépenses	22 502.00 €
- Recettes	22 502.00 €

### Section d'investissement

- Dépenses	13 200.00 €
- Recettes	13 200.00 €